

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de L'Education et des Collèges
Service de Gestion et d'Exploitation des Collèges
0413311854

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 24 JUILLET 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME VALERIE GUARINO**

OBJET : Emploi ouvrant droit à l'attribution d'un logement de fonction par nécessité absolue de service et attribution de logement par convention d'occupation précaire dans les collèges publics du département.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée aux collèges, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Sur la base des propositions des conseils d'administration des établissements, la collectivité a délibéré lors de la Commission permanente du 20 septembre 2019 pour chacun des collèges, sur les fonctions occupées par des agents de l'État et les agents du Département nécessitant, pour leur accomplissement, d'être logés dans l'établissement par nécessité absolue de service (NAS).

Suite à de nouvelles propositions des conseils d'administration de certains collèges, il est proposé une mise à jour de la liste des fonctions justifiant d'une concession de logement par NAS sur ces collèges.

Au regard de la délibération ci-jointe, un arrêté de concession de logement, individuel et nominatif, sera pris par la Présidente du Conseil départemental pour chacun des agents exerçant la fonction bénéficiaire, au fur et à mesure des mouvements de personnel.

Par ailleurs, le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation la liste des propositions d'attribution de logements, par convention d'occupation précaire (COP), pour l'année scolaire 2020-2021, selon l'annexe jointe.

Le présent rapport ne comporte aucune incidence financière.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL